Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1489

Artikel: Paquet fiscal : les parents pauvres de la politique familiale
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010710

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le retour de manivelle

La chute aussi brutale que prévisible de Swissair risque de porter un rude coup au programme de libéralisation en cours dans notre pays. Déjà dans le secteur de l'électricité plusieurs scrutins locaux – à Zurich, Nidwald et au Tessin – ont clairement traduit les réticences populaires à une ouverture du marché. Et la votation sur la loi fédérale, prévue pour l'an prochain, ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. Quant au projet de vente de la majorité du capital de Swisscom proposé par le Conseil fédéral, il y a fort à parier qu'il va être mis au frais pour une durée indéterminée.

Ni «tout à l'Etat», ni «tout au marché»

Les craintes d'une partie de l'opinion face à ce qui est perçu comme un bradage du patrimoine national sont compréhensibles sinon toujours justifiées. En effet, comment croire que les entreprises privées peuvent faire mieux que le secteur public quand un fleuron de l'économie helvétique sombre corps et biens sous la houlette d'administrateurs prétendument chevronnés?

L'échec de Swissair, compagnie privée investie d'une mission d'intérêt public, ne valide pas pour autant le modèle étatique dans le secteur aérien. Sans des injections successives d'argent frais de l'Etat, Air France et Alitalia, pour ne prendre que ces exemples, auraient fait faillite depuis longtemps. Quand le groupe socialiste aux Chambres fédérales préconise la prise de contrôle de Crossair par la Confédération, il fait fausse route. Tout comme celles et ceux qui croient pouvoir figer l'économie électrique dans sa structure actuelle ou imposer à La Poste de maintenir un réseau d'offices manifestement inadapté aux besoins de la clientèle. Au «tout au marché» prôné au nom d'une idéologie bornée ne doit pas succéder le «tout à l'Etat», expression d'une profession de foi tout aussi simpliste.

Le contenu du service public n'est pas fixé une fois pour toutes. Parce qu'il tire sa légitimité de l'adéquation de ses prestations aux besoins de la population, des besoins qui ne peuvent être satisfaits par le marché, le service public est condamné à évoluer, dans sa forme comme dans son contenu. Le rôle de l'Etat consiste à assurer que les prestations définies comme étant d'intérêt général soient disponibles et largement accessibles. C'est là sa responsabilité première et c'est ainsi qu'il manifeste sa force. Dans certains cas, l'Etat se charge lui-même de fournir ces prestations; dans d'autres, il délègue cette tâche ou crée les conditions d'un véritable marché. L'efficacité et l'efficience guident seules son choix. Mais dans tous les cas, il fixe les objectifs et contrôle les résultats.

Un véritable débat est nécessaire

Reste à espérer que les déconvenues du libéralisme triomphant engendrent un vrai débat sur le rôle de l'Etat et sur le service public et ne stimulent pas la nostalgie d'un étatisme primaire. L'exemple de la Grande-Bretagne qui a chèrement payé l'expérimentation de ces deux modèles périmés devrait stimuler notre imagination. *jd*

Les parents pauvres de la politique familiale

Lors de la session d'automne, le Parlement a augmenté sensiblement la déduction admise pour les enfants. Il a ainsi voulu faire un geste en faveur des familles. Belle intention. Mais la politique familiale reste néanmoins un parent pauvre de l'action publique. Et ce geste manifeste surtout une générosité qui profitera essentiellement aux contribuables les plus aisés.

Les déductions sur le revenu imposable permettent de réduire d'autant plus l'impôt dû que le revenu est important. Les déductions, souvent justifiées par une préoccupation sociale, déploient finalement un effet tout sauf social. En effet, elles contribuent à affaiblir la progressivité de l'impôt et par conséquent, le principe du respect de la capacité contributive.

Dans une analyse des déductions autorisées par la législation fiscale genevoise, la Commission d'évaluation des politiques publiques a illustré dans le détail cet effet pervers. En s'appliquant à tous les contribuables, quel que soit leur revenu, la déduction a un effet arrosoir ; mais certains sont plus arrosés que d'autres. Paradoxalement, les déductions adoptées en vue de favoriser un groupe donné de contribuables en favorisent un autre.

C'est pour cette raison que les députés socialistes ont proposé, sans succès, une déduction par enfant non pas sur le revenu mais sur l'impôt dû. Pour ce qui est de la politique familiale, il apparaît que la subvention, ciblée en fonction du revenu, est mieux à même de répondre à des objectifs sociaux. Telle n'était pas le propos du Parlement dans sa grande générosité. *jd*

Le rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques du canton de Genève est disponible sur le site de l'Etat de Genève: **www.geneve.ch/cepp**